

# COMMUNE D'OLLIERGUES

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 26 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

PROCURATION : 3

**Heure de début de séance :** 19h13

### **Présents :**

BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène, VERNET Thimothée

**Absents excusés :** BEAUJARD Jean-Philippe, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia

**Procuration :** BEAUJARD Jean-Philippe à ROUX Hélène, MARATRAT Gilles à PROVENCHERE Arnaud, OLIVIER Katia à CHASSAIGNE Aurélien

### **Désignation des secrétaires de séance**

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : Madame PEUDEVIN Mireille et Madame ROUX Hélène

### **Observations avant la séance**

Monsieur DOURILLE Alain assiste à la séance en visioconférence.

Le quorum est atteint.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020**

Monsieur le maire demande si les membres du conseil municipal ont des remarques par rapport au procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020. Aucune observation n'est formulée.

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Approbation du compte de gestion 2020 – Budget général

Gaël DEGRUTERE expose que le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier d'Ambert présente une exécution du budget 2020 identique à celle figurant dans les comptes de la commune.

Cependant, la délibération prise concernant la dissolution du CCAS prévoyait que les résultats de ce budget soient intégrés aux résultats du budget général. A la lecture du compte de gestion 2020 du budget général, il s'avère que les résultats au 31-12-2019 du budget du CCAS n'ont pas été intégrés au résultat du budget général par la trésorerie alors qu'ils avaient été intégrés dans la comptabilité tenue par la collectivité.

Le Trésorier d'Ambert a signifié qu'il avait émis à compte de gestion 2020 pour le budget du CCAS et qu'il était nécessaire de réaliser un compte administratif.

Considérant que la commune a, au moment de la dissolution du CCAS, demandé conseil auprès des services du Trésor public quant à la manière de procéder, et que ces conseils ont été suivis, il apparaît que la demande du nouveau trésorier est exagérée.

Un mail a été envoyé au Trésorier d'Ambert en début de semaine pour lui signifier la position de la commune à ce sujet. A ce jour, ce mail est resté sans réponse.

Une différence apparaît donc, à ce niveau, entre la comptabilité du Trésor public et celle de la mairie.

Le Conseil municipal :

- **Déclare** que le Compte de Gestion 2020 du budget général de Monsieur le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part en ce qui concerne l'exécution du budget 2020.
- **Emet** des réserves concernant les inscriptions relatives aux résultats de clôture 2019 figurant au Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Receveur.
- **Observe** les différences suivantes :
  - **Résultat d'exécution du budget principal – résultat de clôture 2019 - Fonctionnement :**
    - 462 967,92 € au compte administratif
    - 462 284.29€ au compte de gestion
  - **Résultat d'exécution du budget principal – résultat de clôture 2019 - Investissement :**
    - -443 647,99 € au compte administratif
    - -446 784.20 € au compte de gestion
- **Précise** qu'après consultation de Monsieur le Receveur, ces différences proviennent de la non-intégration dans les comptes du comptable des résultats du budget du Centre Communal d'Action Sociale comme prévu dans l'acte de dissolution de ce dernier.

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Compte administratif 2020 – budget général

Monsieur DEGRUTERE Gaël, expose que les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 46%. Le budget est maîtrisé. Il précise que les charges exceptionnelles, en nette augmentation en 2020, correspondent aux dépenses mis en œuvre pour les mesures Covid à destination de la population.

Il expose que les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses. Les remboursements de rémunération de personnel ont été exécutées à plus de 100% notamment en raison de rappels de rémunération. Globalement les recettes de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 69.68%.

Au moment du vote du budget primitif, la plupart des dépenses d'investissement n'avaient pas fait l'objet d'une affectation particulière. Cette affectation s'est faite en fin d'année avec l'ajout des dépenses liées aux projets décidés en cours d'année.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 28.05%.

Les recettes d'investissement ont été réalisées pour 53.10%. Un gros reliquat de subvention relative au projet Olliergues 2030 a été encaissé en 2020 avec 227 338.96€ de Fonds Leader. Un autre reliquat de subvention d'opération de voirie a été encaissé en 2020 pour 36 382€.

Monsieur le Maire, ordonnateur du budget se retire au moment du vote. La présidence du Conseil municipal est assurée par Madame Hélène ROUX.

Le Conseil municipal :

- **Approuve et adopte** le compte administratif 2020 – budget général – annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de l'opération pour la section d'investissement, et faisant apparaître un déficit d'investissement de 147 778.33€ et un excédent de fonctionnement de 779 455.85€

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Affectation des résultats 2020 – budget général

Monsieur DEGRUTERE Gaël expose les résultats d'exécution du budget général 2020.

Il expose que l'ensemble des Restes à Réaliser de l'exercice 2020 font apparaître un besoin de financement de 296 169.29€.

Monsieur le Maire précise que les résultats de l'année 2020 sont très bons et que la trésorerie est à un niveau exceptionnellement haut.

Le Conseil municipal :

- **Décide** de procéder à l'affectation des résultats 2020 – budget général – de la manière suivante :
  - **Section de fonctionnement**
    - Recettes (article 002) : 483 286.56€
  - **Section d'investissement**

- Recettes (article 1068) : 296 169.29€
- Dépenses (article 001) : 147 778.33€

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Taux des taxes directes locales pour l'année 2021

Monsieur le Maire expose que la suppression de la Taxe d'Habitation a certaines répercussions sur le budget communal.

Monsieur DEGRUTERE Gaël expose que la suppression de la Taxe d'habitation conduit à un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la commune récupère la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela entraîne mécaniquement une augmentation du taux de taxe foncière communale même sans augmentation de la pression fiscale.

Le Conseil municipal :

- **Fixe** les taux des taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2021 comme suit :

	<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>
<b>Taux 2020</b>	9.86%	15.34%	70%
<b>Taux 2021</b>	<b>Sans objet</b>	<b>35.82%</b>	<b>70%</b>

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Budget primitif 2021 – Budget général

Monsieur DEGRUTERE Gaël présente la structure du budget primitif 2021.

Il expose que les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 35.71%. Cette augmentation résulte principalement des écritures de régularisation concernant la TVA des travaux de la pharmacie réalisées dans le cadre de l'opération Olliergues 2030.

Les dépenses de fonctionnement présentent une évolution similaire avec une augmentation significative du virement à la section d'investissement.

Monsieur le Maire expose que les dépenses imprévues ont été inscrites pour leur montant maximum.

Monsieur DEGRUTERE Gaël présente les différentes opérations d'investissement dont les plus importantes concernent les projets démarrés fin 2020.

Concernant les recettes, l'ensemble subventions demandées dans le cadre du programme Ambitions : générations et centre bourg ont été inscrites à l'exception des subventions de la Région.

Un emprunt a été inscrit en recettes d'investissement. Celui-ci ne sera pas obligatoirement réalisé en totalité ; une ligne de trésorerie pourra également être mobilisée.

Le Conseil municipal :

- **Approuve et adopte** le Budget Primitif 2020 – Budget général – annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; et de l'opération pour la section d'investissement.

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Compte de gestion 2020 – Budget assainissement

Monsieur DEGRUTERE Gaël expose que la comptabilité du Trésorier est identique à celle de la commune.

Le Conseil municipal :

- **Déclare** que le Compte de Gestion 2020 du budget assainissement de Monsieur le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Compte administratif 2020 – Budget assainissement

Monsieur DEGRUTERE Gaël expose l'exécution du budget de l'assainissement.

Les dépenses d'exploitation ont été exécutées à hauteur de 89.84%. Monsieur le Maire précise que c'est un petit budget avec des dépenses faibles. Il expose également que les charges de personnel sont supportées par le budget général.

Monsieur BAARDMAN Bruno demande s'il ne serait pas plus cohérent d'affecter une partie des charges de personnel au budget de l'assainissement. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas fait car le budget est déjà difficile à équilibrer sans ces charges et que si des charges supplémentaires sont affectées au budget de l'assainissement, cela creusera d'autant plus le déficit. En effet, le compte administratif fait apparaître 42 000€ de dépenses d'exploitation pour 24 000€ de recettes.

Monsieur le Maire expose qu'en 2026, la compétence assainissement sera transférée à la Communauté de Communes. Le problème est que si la commune transfère un budget déficitaire à la communauté de communes, le montant du déficit sera imputé sur le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes.

Il est nécessaire d'équilibrer le budget de l'assainissement. Pour l'année 2021, exceptionnellement, le budget sera équilibré par le versement d'une subvention du budget communal. De plus, il n'existe pas de marges de manœuvre pour diminuer les dépenses d'exploitation. La solution pour équilibrer consiste donc à augmenter les recettes. Cela peut se faire soit en augmentant le nombre d'utilisateur du service, soit en augmentant les tarifs du service. Ces tarifs sont constitués d'une part fixe et d'une part variable adossée au volume d'eau consommé.

Monsieur VERNET Timothée quitte la séance à 20h24 et donne procuration à Madame GROLLET Marie-Laure.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de la part fixe en passant de 25€ à 50€. Cette augmentation permettrait de gagner 7 500€ supplémentaires. Il propose également de travailler sur les habitations raccordables mais non raccordée et qui ne sont pas encore facturées.

Le Conseil municipal,

- **Décide** de fixer à 50€ la part fixe de la facture d'assainissement pour l'année 2021
- **Décide** de maintenir la part variable à 0.55€ par mètre cube d'eau consommée.

Résultat du vote : POUR : 14 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Monsieur BAARDMAN Bruno propose de consulter d'autres commune afin de savoir si elles équilibrent leurs budgets.

Monsieur le Maire, ordonnateur du budget se retire au moment du vote. La présidence du Conseil municipal est assurée par Madame Hélène ROUX.

Le Conseil municipal,

- **Approuve et adopte** le compte administratif 2020 – budget assainissement – annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de l'opération pour la section d'investissement, et faisant apparaître un excédent d'investissement de 161 031.08€ et un déficit de fonctionnement de 708.44€

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Affectation des résultats 2020 – budget de l'assainissement

Monsieur DEGRUTERE Gaël expose les résultats d'exécution du budget de l'assainissement 2020.

Le Conseil municipal,

- **Décide** de procéder à l'affectation des résultats 2020 – budget assainissement – de la manière suivante :

○ Section d'exploitation	
Dépenses (article 002) :	708.44€
○ Section d'investissement	
Recettes (article 001) :	161 031.08€

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Budget primitif 2021 – budget de l'assainissement

Monsieur Gaël DEGRUTERE présente le budget 2021. Les dépenses ont été estimées au plus juste. Les recettes tiennent compte de l'augmentation du tarif votée et présentent une subvention du budget général de 7 500€.

Le conseil municipal,

- **Approuve et adopte** le Budget Primitif 2021 – Budget assainissement – annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; et de l'opération pour la section d'investissement.

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Régie d'avance

Monsieur le Maire informe que la carte bancaire a été reçue au nom de Gaël DEGRUTERE, régisseur.

## Programme Ambitions : Générations et centre bourg

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire des bâtiments depuis la semaine dernière et que les premiers travaux de sécurisation ont été fait par les employés des services techniques.

Une vidéo de présentation du projet est diffusée.

Le programme est divisé en trois opérations.

Opération 1 : Habitat inclusif : prévoit 8 logements. L'opération s'élève à 654 900€. Des demandes de subvention ont été faites auprès de l'Etat (306 225€), du département (120 000€) et de la Région (70 000€). A ce jour, la commune n'a pas eu de retour de la Région. Monsieur le maire informe qu'il a échangé avec Monsieur le Sous-Préfet juste avant la réunion et que la commune devrait percevoir les 150 000€ de DETR demandés ; une demande de DSIL « rénovation énergétique » a également été faite auprès de l'Etat pour 156 255€.

Le département soutien le projet.

Au total les demandes de subventions représentent environ 80% du montant du projet.

Opération 2 : Un commerce, une famille : l'opération s'élève à 398 500€, c'est l'opération la plus difficile à financer ; l'Etat ne suit pas, le département peut financer à hauteur de 15 000€ et la Région souhaite que le porteur de projet soit identifié pour participer au financement. A ce jour, la commune n'a pas identifié le porteur de projet pour le commerce. Monsieur le Maire propose de finaliser la phase APD et de rechercher d'autre financements. L'opération ne sera pas lancée en même temps que les deux autres.

Opération 3 : Tiers-lieu intergénérationnel : L'opération s'élève à 614 997€. L'Etat a refusé la demande de DETR mais devrait participer via le DSIL « rénovation énergétique » à hauteur de 50% du montant de l'opération. Une demande a été faite au département au titre du FIC, les 34 000€ sont acquis. La commune n'a pas encore de retour de la demande faite auprès de la Région.

Une autre source de financement est possible par le biais des CEE (principe du pollueur payeur).

## **Bâtiment Hôtel de la Paix**

Monsieur le Maire expose le plan de financement de l'opération. Une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat au titre de la DSIL « rénovation énergétique » à hauteur de 39 000€ soit 25% des dépenses (157 300€)

Une partie des travaux peut être réalisée par les services techniques. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de recruter un intérimaire pour aider les employés municipaux à la réhabilitation du restaurant. Le Conseil municipal est d'accord.

## **Projet Marion & Romain**

Monsieur le Maire rappelle l'objet du projet (une vidéo est projetée). Les porteurs de projet ont obtenu leur accord de prêt. Les répartitions par volumes du bâtiment ont été réalisées. Hélène ROUX a prévu de regarder le compte rendu du géomètre et de faire un retour au notaire en cours de semaine prochaine.

## **Borne de recharge pour véhicules électriques et borne forains**

Monsieur le Maire expose que le budget alloué à l'opération est de 18 000€. Le devis a été établi pour un montant de 9 264€ HT et une subvention Advenir est octroyée à hauteur de 5 400€. Le début des travaux est prévu pour la semaine prochaine.

## **Local service rivières PNR**

Monsieur le Maire expose qu'Hélène ROUX a corrigé le projet de bail. L'objectif est que l'entrée dans les locaux se fasse au 1<sup>er</sup> avril. Monique KAUFFELD réalisera l'état des lieux.

## **Point travaux divers**

Monsieur le Maire expose que les travaux du logement d'urgence ont été réalisés (cuisine, salle de bain, peinture...). Les meubles seront montés par les agents du service technique et le ménage du logement sera assuré au moment des vacances scolaires. Il reste à réaliser l'installation électrique pour le chauffage et l'installation d'un ballon d'eau chaude. Il faudra également prévoir l'achat d'une gazinière.

Monsieur le Maire indique que les travaux de sécurisation de l'ancienne pharmacie ont été réalisés en interne.



Monsieur le Maire informe que des travaux de pose de placo et de peinture ont été réalisés au musée afin de préparer la saison à venir.

## Cimetière

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le 9 avril afin de constater l'abandon des concessions. Un travail important a déjà été réalisé (descriptif, rédaction de PV individuels, convocations ...). Sur les 200 concessions identifiées initialement, une cinquantaine a été retirée du listing.

## DPU

Monsieur le Maire informe qu'en 9 mois, il y a eu 26 ventes de maisons. Il précise que 3 commerces sont repris par des jeunes de moins de 35 ans, ce qui est bon signe pour Olliergues.

## Ciné Parc

Monsieur le Maire informe que la commune d'Augerolles souhaite sortir de CinéParc, cela doit être mis au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

- **Approuve** la demande de retrait de la commune d'Augerolles du Syndicat CinéParc

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Recrutement musée

Monsieur le maire informe que le recrutement est lancé pour le poste à pourvoir cet été. Mathieu GRARD a transmis une annonce, elle sera publiée sur Le Bon Coin, Pôle Emploi, Emploi Territorial et Facebook.

Le Conseil municipal,

- **Décide** de créer un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 28 juin 2021 pour une durée de deux mois et trois jours, soit jusqu'au 31 août 2021.
- **Dit** que la rémunération maximale de cet emploi est fixée sur la base de l'indice brut 370, indice majoré 342

Résultat du vote : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

## Point ressources humaines

Monsieur le Maire expose que Yannick LE BRET a eu un accident, il sera remplacé par un intérimaire. Michel DUBROUGNOUX n'est pas encore à la retraite, le dossier de retraite pour invalidité est en cours.

Catherine DESSERRE voit son congé de maladie de longue durée renouvelé. Fabrice DUBOURGNOUX est également prolongé en congé de longue maladie.

Madame COSTE a été embauchée pendant le temps d'absence de Huguette DUARTE. Elle restera en binôme avec Huguette pendant la semaine de son retour.

## Convention avec l'association Mémoire et Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle la signature d'une convention avec l'association Mémoire et Patrimoine qui prévoit le versement d'une subvention de 6 000€/an. Le premier chantier prévu concerne la partie basse de l'escalier allant de la gendarmerie jusqu'à la RD906. Le chantier sera réalisé par l'entreprise BMC Construction pour un montant de 6 600€. Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de cette convention, l'association déposera chaque année une ou plusieurs fiches présentant les projets envisagés.

Madame ANDREMANN, présidente de l'association Mémoire et Patrimoine, prend la parole. Elle précise que les travaux sont prévus pour fin mai, début juin afin que les touristes puissent en bénéficier dès cette année. Le nettoyage du lierre du château est également prévu cette année.

## Festivités

Monsieur CHASSAIGNE Aurélien expose qu'il a été décidé d'annuler le festival plein feu en raison du protocole exigé (places assises, pas de buvette).

Monsieur le Maire précise qu'il est difficile d'engager les frais liés à l'organisation de cet évènement sans certitudes de réalisation. Le but de l'organisation de Plein Feu est également de permettre aux associations de gagner de l'argent par le biais des buvettes qui sont malheureusement interdites cette année.

Monsieur CHASSAIGNE Aurélien indique que la fête patronale est, quant à elle, maintenue et qu'une nouvelle réunion est prévue à cet effet le 18 juin.

## P'tit Journal

Madame ROUX Hélène indique qu'un P'tit Journal paraîtra dans les jours à venir. Il est axé sur les différents projet en cours. Il invite également les personnes intéressées pour participer à sa rédaction à se faire connaître. Il sera accompagné d'un fascicule sur le compostage et sur les nouvelles consignes de tri.

Monsieur le Maire précise qu'un composteur sera mis en place sur la commune et que 3 habitants d'Olliegues se sont positionnés pour être référents pour le compostage. Un bac de compostage sera également installé au cimetière.

## Questions diverses

Monsieur BAARDMAN Bruno estime que certains endroits sont trop éclairés et pose la question de savoir s'il est possible de n'éclairer qu'un lampadaire sur deux.

Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas possible réglementairement : soit la commune décide d'éclairer et cela doit répondre aux normes qui interdisent l'allumage d'un lampadaire sur deux, soit la commune n'éclaire pas.

Madame ANDREMANN demande ce qu'il se passe avec l'horloge de l'église.

Monsieur le Maire dit qu'il y a un problème avec le cadran, un devis a été fait pour 10 000€ ; l'autre problème est que les cloches ne sonnent plus, le prestataire n'est pas encore intervenu.

La séance est levée à 22h42